

Le bureau de la Milice payait deux et demi pour cent sur les dépenses faites à son compte, à part des dix pour cent sur les comptes du département des Travaux Publics. Les dix pour cent couvraient commission, intérêts, tous autres frais, comptabilité, etc., et les salaires des contrôleurs. J'ai cru que si la compagnie recevait un pourcentage de dix pour cent, elle devrait payer MM. McKay Lonsdale et Spence, et elle sembla y consentir. La compagnie réclame encore un montant plus considérable que le crédit voté au gouvernement, mais elle n'a pas insisté récemment sur cette réclamation. Je pense que la commission de dix pour cent qu'il est convenu de payer à la compagnie représentera environ douze mille piastres. Dans toutes les conventions, j'ai agi comme représentant du département des Travaux Publics.

Je fis les arrangements en arrivant à Fort-Garry, en 1870. La compagnie devait tout fournir aux prix demandés pour argent comptant. Les prix étant très-élevés je lui demandai de réduire la partie du compte relative aux provisions, ce à quoi elle accéda. Elle fit observer qu'en réduisant les frais du personnel elle devait recevoir en entier dix pour cent sur tout le compte. La question reste à décider. On cessa de travailler suivant ce système dans l'automne de 1871. On adopta alors le mode suivi ordinairement pour les travaux publics. L'an dernier, nous organisâmes un nouveau système pour les paiements qui sont maintenant faits par la Banque des Marchands, sur certificats du Receveur-Général de Manitoba; ce système fut inauguré au printemps dernier. Les dix pour cent mentionnés ne représentent pas beaucoup plus que l'intérêt de l'argent. Les pertes occasionnées par la destruction des magasins représentent, à peu près, vingt mille piastres; nous pourrions en donner les détails. Ce chiffre ne comprend pas les pertes du gouverneur McDougall, au sujet desquelles je ne sais rien.

La compagnie vendait à peu près aux mêmes prix que les marchands. En 1870, les provisions étaient excessivement rares. J'ai acheté à d'autres personnes et j'ai payé à peu près les mêmes prix qu'à la compagnie. Toutefois, vu que nous faisons avec elle des affaires considérables, elle aurait dû faire certaines réductions auxquelles elle a consentie depuis.

MM. McKay et Lonsdale, contrôleurs, faisaient les mesurages. Ils ont de bonnes connaissances pratiques dans la construction des chemins. Quelques-uns des hommes étaient payés à la journée, d'autres à la tâche.

*Question.*— Si la compagnie avait demandé huit deniers pour une livre de bœuf quant on pouvait l'avoir à huit cents, auriez-vous cru que c'eût été surcharger ?

*Réponse.*— Certainement, mais pareille chose n'a jamais eu lieu.

Suit un état marqué F.